



## MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ

Le dossier sera constitué :

**De deux imprimés M2** : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

- Préciser la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante (cadre10).

- Indiquer en observations (cadre 16) les activités ajoutées et/ou supprimées.

**Des pièces justificatives suivantes :**

**Justificatif en cas d'adjonction d'activité :**

**Création**

- ✓ aucune pièce demandée.

**Acquisition d'une branche d'activité ou apport**

- ✓ copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport signé des deux parties.
- ✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication de la cession ou de l'apport.  
Pour les SNC copie du journal d'annonces légales **obligatoire**.

**Location- gérance d'une branche d'activité**

- ✓ copie du contrat de location-gérance de la branche d'activité signé des deux parties.
- ✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication de la location-gérance.  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales **obligatoire**.
- ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulante »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

**Coût de la formalité :**

**Frais Greffe** : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne

Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère - **Centre de Formalités des Entreprises**

**Le CFE vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h (sur rendez-vous uniquement)**

5 rue Condorcet – CS 20312 -38093 Villefontaine Cedex

T. 04 74 95 24 00 - [cfe@nord-isere.cci.fr](mailto:cfe@nord-isere.cci.fr) – [www.ccinordisere.fr](http://www.ccinordisere.fr)

- Si la modification porte sur l'établissement principal :
  - Création : 178,08 €.
  - ▲ Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence** : 62,08 €.
  - Par achat d'une branche d'activité ou apport : 64,77 €.
  - Par prise en location gérance / gérance mandat : 64,77 €.
- Si la modification porte sur un établissement secondaire ou complémentaire (établissement dans le même ressort que le siège) :
  - Création : 62,08 €.
  - Prise en location gérance : 64,77 €.
  - Achat d'une branche d'activité ou apport : 64,77 €.

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de la CCI Nord Isère, ou par carte bancaire ou en espèces (faire l'appoint).

Si carte de commerçant ambulant : 30 euros par chèque libellé à l'ordre de la CCI Nord Isère, ou par carte bancaire ou en espèces (faire l'appoint).

#### **Informations :**

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.